

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 6 SEPTEMBRE 1850.

No. 102.

### Importance des Etudes Religieuses pour le bien général de la Société.

(DISCOURS PRONONCÉS AUX EXERCICES LITTÉRAIRES DU COLLEGE DE ST. HYACINTHE, 31 JUILLET 1850.)

#### DEUXIÈME DISCOURS.

Messieurs,

En partant de ce fait que la religion est la base de la société, on a conclu que la religion est vraie, et qu'elle doit être étudiée avec soin, ne serait-ce que sous le rapport des avantages qu'elle apporte dans l'ordre temporel. Je viens vous présenter la même conséquence, mais au moyen d'une argumentation procédant par une voie opposée.

Je suppose admise la vérité de la religion; ou plutôt en parlant devant cet auditoire chrétien, il ne s'agit point d'hypothèse; je dis donc: la vérité de la religion est reconnue; eh bien! je conclus de ce fait que la religion doit être l'objet de profondes études pour le plus grand intérêt de l'ordre social.

La religion ne doit point être considérée comme un ordre de choses à part, comme une loi spéciale réglant les affaires purement spirituelles, exprimant les rapports immédiats et directs de l'homme avec Dieu, et sans liaison avec les théories diverses de la science, sans influence sur la société temporelle.

C'est parce que la religion a été ainsi isolée qu'elle a perdu cet empire qu'elle exerçait jadis sur toutes les intelligences: On fit abstraction de ses principes dans les théories politiques, philosophiques, littéraires; l'histoire fut appréciée sans elle. Regardée comme étrangère aux diverses occupations de l'esprit humain, elle fut lantée du système général des études intellectuelles.

Il fut seulement permis à l'individu de lui donner accès au fond de sa conscience. Mais comme on prétendait tout expliquer sans son intervention; que sa pensée n'était pas rappelée par un besoin continu de recourir à ses lumières, elle fut bientôt oubliée, méconnue.

Il y eut dans cette séparation de la religion des autres objets des connaissances humaines une inconcevable erreur, un défaut essentiel de logique, un manque total de réflexion sur la destination des facultés intellectuelles.

L'unité est le caractère essentiel des œuvres de Dieu, parce que l'unité est Dieu même. La création entière doit avoir un but unique. Ce but, c'est Dieu. En créant le monde, le tout-puissant ne put avoir d'autre terme de sa pensée que lui-même, c'est-à-dire, sa gloire par la manifestation de ses attributs et l'hommage qu'il devait recevoir de ses créatures. Principe de tout ce qui existe, il en doit être aussi la fin. Tout descend de lui, tout doit remonter vers lui. Voilà ce que la suprême justice, la loi générale de l'ordre découvrent à la raison, et ce que la religion proclame en disant que tout doit être rapporté à Dieu.

Mais comment connaître les moyens de donner à nos actes cette impulsion qui les pousse vers Dieu? Comment remplir la fin de notre existence en rapportant tout à celui de qui nous avons tout reçu? Dieu vient au secours de notre ignorance, il nous manifeste sa volonté par la révélation.

Les diverses facultés de l'homme sont les moyens qu'il a de se mettre en rapport avec le

bien infini. Mais elles ne se portent pas toujours immédiatement, directement vers le créateur.

Entre Dieu et l'homme, il y a d'autres hommes, il y a la société, il y a la nature.

Comment faire tourner vers le créateur ces rapports de l'homme avec la création? Comment diriger à Dieu les actes divers produits par l'application des facultés de l'homme aux objets qui l'entourent? L'ensemble des vérités que Dieu a révélées ne doit-il pas renfermer un enseignement qui l'instruise sur cet important objet?

Supposons un ordre de connaissances, un ensemble de rapports de l'homme avec les êtres créés qui à son dernier terme arriverait à une autre fin que Dieu. Quelle pourrait être cette fin? Comment dans le système général des lois de la création pourrait se trouver cet ordre de choses, qui aurait un résultat particulier, dérogeant au but qu'a dû se proposer le créateur?

Admettra-t-on, par exemple, que la société civile et politique soit parfaitement indépendante aux yeux de Dieu. Que les hommes vivent dans l'état sauvage, dans une parfaite indépendance les uns des autres, qu'ils soient liés par des rapports sociaux qui permettent plus ou moins de développements aux facultés données à l'homme par Dieu et maintiennent l'ordre, la justice, le respect des droits individuels?

Que l'autorité étant constituée, on puisse la renverser à son gré, et tout bouleverser en amenant chaque jour une révolution nouvelle;

Que de peuple à peuple on en vienne à des dissensions, à des querelles qui se vident par toutes sortes de calamités, et par l'effusion du sang de millions d'hommes;

Que les lois civiles portent telle et telle disposition qui ne s'accorde pas avec les maximes de la religion ou qui blesse la constitution de la société religieuse telle que Dieu l'a formée;

Que le goût des choses matérielles soit excité de plus en plus, quelles que soient les conséquences morales qui en résultent, par les efforts des gouvernements politiques.

En un mot que tout se fasse dans la société sans aucun rapport avec les vérités et les principes de l'ordre surnaturel. Eh bien, admettra-t-on que tout cela soit un état de choses auquel Dieu n'ait rien à voir, pour ainsi dire, et sur lequel la religion n'ait aucune action à exercer.

Le genre humain a subsisté six mille ans; il durera peut-être encore des milliers et des milliers de siècles. L'histoire du monde ne sera que le récit de transformations sociales, de bouleversements politiques, qui auront mis en lutte tous les principes, changé les idées, les mœurs, favorisé ou proscrit les croyances révélées; mais ce sera un livre fermé pour Dieu: il n'a pas droit de se le faire ouvrir, pour demander compte des faits qui y sont contenus. La société politique et civile est un ordre de choses à part, qui concerne l'homme seul: elle subit ses diverses phases dans le temps; Dieu ne peut s'occuper que de ce qui a trait à l'éternité.

Ainsi, Messieurs, tous les événements de l'ordre social seraient hors des desseins du créateur; les actions des hommes dans le système politique ne devraient pas avoir Dieu pour but, et elles ne peuvent en effet tendre

vers lui, si elles s'écartent des principes et des préceptes que lui-même a révélés. Mais la raison, de concert avec la religion, ne peut admettre cette exception à la loi générale qui ramène tout à l'unité, et qui proclame que tout doit être rapporté à Dieu, parce qu'il est le principe de tout. Et Dieu lui-même ne peut permettre cette exception, sans renoncer à ce qui lui est dû, c'est-à-dire, sans s'abandonner soi-même.

Et ce n'est pas d'ailleurs uniquement par cette raison métaphysique que l'ordre social ne peut être reconstruit comme indépendant de l'ordre religieux.

La religion étant admise, comme réglant les rapports de l'individu avec Dieu, il faut bien que la société politique ne nuise pas à l'accomplissement des devoirs de l'homme, envers son créateur; qu'elle ne prescrive rien, par conséquent, qui mette l'individu dans une lutte entre sa conscience et l'asservissement à une loi injuste et impie; il faut bien qu'elle laisse à tous ses membres une pleine et entière liberté d'atteindre par la pratique de la religion le but auquel Dieu les a destinés.

Etsi l'on reconnaît l'existence d'une société divinement instituée pour conserver la révélation suprême, on devrait nécessairement admettre qu'aucune institution politique ou civile ne peut s'opposer à la libre exercice des attributions de cette société; car ce serait constituer le pouvoir social en lutte contre Dieu même.

Non, la société civile ne peut être en opposition avec la société religieuse: au contraire elle n'existe que pour lui prêter main forte, que pour maintenir un ordre qui permette à l'homme de jouir de la sécurité et de la liberté d'accomplir les deux grands préceptes de la religion: aimer Dieu de tout son cœur, et le prochain comme soi-même... La religion, bien comprise ne saurait admettre une autre fin à l'ordre politique. D'après elle le but de toute théorie sociale doit être de diriger les hommes vers le bien, de placer la société dans le meilleur état possible, de combiner le bien moral et le bien matériel de peuples dans les rapports les plus propres à mettre l'homme en état de remplir les devoirs qui lui sont prescrits par le créateur.

Mais le bien moral pour la société ne saurait être autre chose que le maintien de l'ordre, l'observation de la justice, l'exercice de la bienveillance réciproque des hommes les uns envers les autres. Or cela n'est pas prescrit, réglé par la religion? Elle n'a pas d'autre but dans les préceptes qui expriment les rapports des hommes entre eux. Sa morale a pour objet le perfectionnement de l'homme: la pratique de cette morale devra être le bonheur de la société. Si les individus en général sont bons et justes, la société entière sera bonne et juste.

Conçoit-on que ce qui ferait le bonheur de l'homme fut le malheur de l'humanité? Donc suivant le plus ou moins de vérités renfermées dans le culte religieux, il y aura plus ou moins de bonheur dans l'Etat. Donc toute politique, toute institution sociale, qui de sa nature contredirait une maxime de la religion, devrait par cela même être aussitôt rejetée. Donc pour établir la meilleure théorie sur le bien être des peuples, il faut avoir pris ses principes dans les enseignements de la religion.

D'une autre part, le bien matériel, objet des préoccupations de l'homme d'Etat, ne peut être recherché que comme moyen de placer la société, par l'aisance qu'il procure à ses membres, dans le plus libre exercice de ses tendances morales, de faciliter le développement des facultés intellectuelles, afin qu'elles atteignent plus tôt leur objet, le Bien Suprême. Faire rechercher les jouissances matérielles comme but principal, diriger à cette fin tous les desirs, tous les efforts d'un peuple, ce serait méconnaître l'objet de la société, et la fin de l'homme. Ainsi l'élan à donner aux sciences naturelles, l'application de leurs découvertes, les développements de l'industrie ne doivent point dans l'impulsion qu'on leur donne, détourner la société de sa marche dans le progrès moral. Ici encore la religion doit être consultée. A cause de son enseignement général sur les effets des satisfactions matérielles relativement au moral de l'homme; et aussi parce que plusieurs de ses préceptes, de ses institutions donnent des lumières sur la tendance plus ou moins funeste et démoralisante de certaines jouissances.

L'étude de la religion devra donc fournir la solution de plusieurs grands problèmes d'économie sociale et politique. Il n'est pas à croire que sur un ordre de choses qui intéresse si vivement l'humanité, et qui doit influencer si puissamment sur l'état moral et même religieux de l'homme, il n'est pas à croire qu'il ne se trouvent des renseignements importants dans ce code de lois que Dieu a données pour le plus grand bien de l'homme, c'est-à-dire la religion. Donc l'étude approfondie de la doctrine révélée est nécessaire à l'écrivain social, au publiciste, à l'homme d'Etat.

Quelques applications de ces préceptes à certaines questions sociales fort débattues aujourd'hui feront mieux comprendre la vérité de la conclusion que nous venons d'exprimer.

Il a déjà été démontré que la théorie du Communisme ne pourrait être victorieusement combattue que par la doctrine religieuse sur l'inegalité des conditions. Mais voici d'autres questions capitales. Quelle est l'origine du pouvoir social? Est-il tellement soumis à la multitude que celle-ci puisse, sans raison, le renverser à sa volonté, suivant la doctrine de J. J. Rousseau? L'autorité politique prise en général n'est-elle qu'une invention des hommes que l'on peut modifier, changer, détruire même à son gré? La religion dit, que le pouvoir, quelle que soit la forme dans laquelle il s'exerce, vient de Dieu; et que si la société a le droit de mettre des garanties à sa liberté, son intérêt à elle-même demande le respect et la conservation de l'autorité qui maintient l'ordre, et en conséquence elle fait un devoir d'obéir aux puissances constituées.

Dans les pays dont l'industrie fait la richesse, mais menace aussitôt de la ruine sociale, si elle n'est pas sagement dirigée, la religion ne guidera-t-elle pas le législateur appelé à réglementer le travail des manufactures, elle qui enseigne que la première œuvre de l'homme étant de faire son salut il doit avoir le temps et les moyens de s'occuper des intérêts de son âme, et sanctifier par un saint repos le jour du Seigneur; elle qui fait aux maîtres un devoir de surveiller la moralité de ceux qu'ils emploient et qui monte le pauvre qui travaille comme le représentant du Christ, le rend un objet de commisération et d'amour,

et défend d'en faire par un labeur excessif l'esclave de l'antiquité. Si la législation tenait compte de ces considérations, ne vrait-on pas s'arrêter dans son terrible progrès l'abrutissement moral où tendent les populations manufacturières?

Le paupérisme envahit de plus en plus certains états. Que faire des pauvres? On croirait que l'humanité seule pourrait résoudre la question? Malheureusement les législations antiques et certaines législations modernes montrent tout le mépris que l'on peut faire de ceux qui souffrent. On n'a semblé préoccupé que du soin d'empêcher les pauvres d'importuner le riche du spectacle de la misère ou d'affranchir celui-ci de la crainte du soulèvement des indigents? La religion, qui n'a jamais encouragé la mendicité proprement dite, mais qui honore la pauvreté, fait un devoir au pouvoir social d'offrir suivant les circonstances aux classes indigentes des moyens d'amélioration à leur sort, mais en même temps elle veut qu'on laisse la liberté à la charité, parce que l'exercice de cette vertu est l'accomplissement de son précepte le plus cher. La considération des principes religieux sur la pauvreté et la charité, et l'étude des institutions chrétiennes inspirées par ces principes, fournissent peut-être les moyens les plus efficaces d'obvier, autant qu'il se peut, aux maux dont le paupérisme menace certaines sociétés.

Outre ces grandes questions sociales, la législation intervient aussi dans les conventions privées. La encore elle rencontrera la religion à chaque pas. Doit-on ne mettre aucune entrave aux stipulations que fait le prêteur d'argent avec celui qui emprunte, c'est-à-dire, la loi ne reconnaît-elle plus d'usure? Une cupidité sophistique dira: Oui; mais la religion au nom du pauvre dira: Non; et tout en reconnaissant que dans certaines limites la loi peut déterminer le taux de l'intérêt, elle maintient le principe général que l'usure est un vol, et l'oppression du faible par le fort.

La constitution de la famille devient quelquefois aussi l'objet des délibérations des corps politiques. Mais la religion a soumis à ses lois la famille comme la société. Le bonheur de l'homme est trop intéressé à tout ce qui tient aux liens les plus intimes de la vie, pour que la parole divine qui pourvoit à tous les besoins et proscrit tous les penchants pervers, source de trouble et de désordre, n'ait pas pourvu à assurer la base de la famille: c'est ce qu'a fait la religion en condamnant le divorce et la polygamie. Sous ce rapport elle n'a rien laissé à faire à la législation civile.

Quels rapports l'Etat doit-il avoir avec l'Eglise? La société civile, doit-elle une subvention au sacerdoce, ou du moins confirmer de son autorité le droit que prétend l'Eglise à recevoir du peuple son soutien temporel? Le législateur qui croit à la religion et veut éclairer son opinion sur ces points, n'a qu'à recourir aux moyens ordinaires; ouvrir les saintes écritures et consulter la tradition chrétienne.

L'éducation est, suivant la mesure de ses développements et la nature de ses doctrines, la source plus ou moins féconde de la prospérité des Etats. On ne saurait refuser à la société politique le droit de s'en occuper du moins pour lui donner un puissant encouragement. Mais voici de suite une question immense qui de fait s'agit partout. Le gouvernement doit-il diriger seul l'instruction? De

### FEUILLETON.

#### LE CALENDRIER

DE LA

#### DANS LA

AVRIL.

(Suite.)

Mais cette variété d'exhibitions qui fait de Paris le musée du monde, n'offre point seulement au promeneur un moyen de s'instruire, c'est une perpétuelle excitation pour l'imagination éveillée, un premier échelon dressé devant nos songes. En le voyant, que de voyages entrepris par la pensée, quelles aventures rêvées, que de merveilleux tableaux ébauchés! Je ne regarde jamais, près des bûches Chinoises, cette boutique tapissée de jasmin des Florides et pleine de magnolias, sans voir se dérouler devant moi toutes les clartés des forêts du nouveau monde décrites par l'auteur d'Atala.

Puis, quand cette étude des choses et cet entraînement avec la pensée a amené la fatigue, regardez autour de vous! quels contrastes de tournures et de physiologies dans la multitude! quel vaste champ d'exercice pour la méditation! L'éclair d'un regard entrevu, quelques mots saisis au passage ouvrent mille

perspectives. Vous cherchez à comprendre ces révélations incomplètes, comme l'antiquaire s'efforce de déchiffrer l'inscription mutilée de quelque vieux monument. Vous bâtissez une histoire sur un geste; sur une parole! Jeux étonnants de l'intelligence qui se repose dans la fiction des lourdes banalités du réel.

Hélas! en passant près de la porte cochère d'un hôtel, j'ai tout à l'heure aperçu un triste sujet pour une de ces histoires. Au coin le moins lumineux, un homme était debout, la tête nue et tendant son chapeau à la clarté des passants. Son habit avait cette pauvreté indigente qui prouve une misère longtemps combattue; boudonné avec soin, il cachait l'absence du linge. Le visage à demi voilé par de longs cheveux gris, et les yeux fermés comme s'il eût voulu échapper au spectacle de son humiliation, le mendiant demeurait muet et sans mouvement. Les promeneurs passaient avec distraction à côté de cette indigence qu'enveloppaient le silence et l'ombre; heureux d'échapper à l'importunité de la plainte, ils détournaient les yeux! Tout à coup la porte cochère a glissé sur les gonds; un équipage très-bas, garni de lanternes d'argent et traîné par deux chevaux noirs, est sorti doucement, puis s'est élançé vers le faubourg Saint-Germain. A peine ai-je pu distinguer, au fond, le scintillement des diamants et des fleurs de bal! la lueur des lanternes a passé comme une raie sanglante sur la pâle figure du mendiant, ses yeux se sont ouverts, un éclair a illuminé son regard qui a poursuivi

l'opulent équipage jusqu'à ce qu'il eût disparu dans la nuit!

J'ai laissé tomber dans le chapeau toujours étendu une légère aumône et je suis passé vite!

Hélas! je venais de surprendre les deux plus tristes secrets du mal qui tourmente notre siècle, l'envie haineuse de celui qui souffre et l'oubli égoïste de celui qui joint.

Tout le plaisir de cette promenade s'est évanoui; j'ai cessé de regarder autour de moi pour rentrer en moi-même. Au spectacle animé et mouvant de la rue a succédé la discussion intérieure de tous ces douloureux problèmes écrits depuis quatre mille ans au fond de chacune des luttes humaines, mais plus clairement posés de nos jours.

Je songeais à l'inutilité de tant de combats qui n'avaient fait que déplacer alternativement le malheur avec la victoire, à ces malentendus passionnés renouvelant, de génération en génération, la sanglante histoire d'Abel et de Caïn jeté attristé par ces lugubres images; je marchais à l'aventure, lorsque le silence qui s'était fait autour de moi m'a fait sortir insensiblement de ma préoccupation.

J'étais arrivé à une de ces rues écartées où l'aisance sans faste et la méditation laborieuse aiment à s'abriter. Aucune boutique ne bordait les trottoirs faiblement éclairés; on n'entendait que le bruit lointain des voitures et les pas de quelques habitants qui regagnaient tranquillement leurs demeures.

Je reconnus aussitôt la rue, bien que je n'y fusse venu qu'une fois.

Il y avait de cela deux années. A la même époque, je longais la Seine, dont les berges noyées dans l'ombre laissaient le regard s'étendre en tous sens, et à laquelle l'illumination des quais et des ponts donnait l'aspect d'un lac enguirlandé d'étoiles. J'étais atteint le Louvre, lorsqu'un rassemblement formé près du parapet m'arrêta: on entourait un enfant d'environ six ans, qui pleurait. Je demandai la cause de ses larmes.

— Il paraît qu'on l'a envoyé promener aux Tuileries, me dit un maçon qui revenait du travail, sa truelle à la main; le domestique qui le conduisait a trouvé là des amis, et a dit à l'enfant de l'attendre tandis qu'il allait prendre un canon; mais il faut croire que la soif lui sera venue en buvant, car il n'a pas reparu et le petit ne retrouve plus son logement.

— Mais il faut lui demander son nom et son adresse?

— Parbleu! c'est ce qu'ils font depuis une heure; mais tout ce qu'il peut dire c'est qu'il s'appelle Charles et que son père est M. Duval..... Il y en a douze cents dans Paris, des Duval.

— Ainsi il ne peut indiquer son quartier?

— Ah bien oui! vous ne voyez donc pas que c'est un petit riche? Ça n'est jamais sorti qu'en voiture ou avec un laquais; ça ne sait pas se conduire tout seul.

Ici le maçon fut interrompu par quelques voix qui s'élevaient au-dessus des autres.

— On ne peut pas le laisser sur le pavé, disaient les uns.

Non, non, les enlèveurs d'enfants l'emporteraient! continuaient les autres.

— Il faut l'amener chez le commissaire.

— On à la préfecture de police.

— Oui, c'est cela, viens, petit!

Mais l'enfant, que ces avertissements de danger et ces noms de police et de commissaire avaient effrayé, criaït plus fort en reculant vers le parapet. On s'efforçait en vain de le persuader, sa résistance grandissait avec son inquiétude, et les plus pressés commençaient à se décourager, lorsque la voix d'un petit garçon s'éleva au milieu du débat.

— Je le connais bien, moi, dit-il en regardant l'enfant perdu: il est de notre quartier.

— Quel quartier?

— Là-bas, à l'autre côté des boulevards, rue des Magasins.

— Et tu l'as déjà vu?

— Oui, oui, c'est le fils de la grande maison au bout de la rue, où ce qu'il y a une porte à grille avec des pointes dorées.

L'enfant redressa vivement la tête et les larmes s'arrêtèrent dans ses yeux.

Le petit garçon répondit à toutes les questions qui lui furent adressées, et donna des renseignements qui ne pouvaient laisser aucun doute. L'enfant égaré le comprit, car il s'approcha de lui comme s'il eût voulu se mettre sous sa protection.

— Ainsi, tu peux le conduire à ses parents? demanda le maçon qui avait écouté l'explication avec un véritable intérêt.

— Tiens, ça ne sera pas malin, répliqua le petit garçon, puisque c'est ma route.

toutes parts le cri de la liberté s'élève pour la négative ; un peuple qui soumet l'éducation de la jeunesse à l'autorité politique se donne des fers ; il fait son intelligence esclave. Mais l'indépendance de l'enseignement du pouvoir temporel est surtout impérieusement réclamée par la religion ; c'est par l'éducation que celle-ci a son action sur les âmes, qu'elle les élève, les purifie, les prépare pour le ciel. Et cela non seulement par une instruction dogmatique directe, mais encore par tous les moyens à l'aide desquels on peut parler à l'intelligence et au cœur de la jeunesse. C'est par l'éducation, imprégnée pour ainsi dire de son esprit, que la religion propage les principes qui font la vie de la société. Veilons à instruire sans sa participation, sans son contrôle, c'est ne pas reconnaître son influence temporelle, c'est en même temps lui interdire l'exercice des fonctions spirituelles qu'elle est appelée à remplir, c'est la proscrire du monde. La religion se lie nécessairement aux plus importantes branches de l'enseignement, par exemple, à la philosophie morale et sociale, parce qu'elle a une solution pour toutes les questions que celle-ci soulève ; à l'histoire, parce que son action ayant été mêlée aux plus grands événements, elle veut être dignement et justement appréciée ; à la littérature parce qu'ayant porté son génie dans toutes les parties du domaine de l'art, la vérité de sa doctrine sera jugée d'après les inspirations qu'elle aura données, puisque le beau n'est que la splendeur du vrai. Si la religion intervient ainsi partout dans l'éducation, la vérité qu'elle est chargée de proclamer, la doit rendre, en fait de doctrine, essentiellement intolérante, et quoiqu'elle reconnait son autorité, ne peut lui proposer de se taire ou de pactiser avec l'erreur.

Qui ne voit dans cette simple considération la solution de cette grande question qui émeut l'Europe, la liberté d'enseignement ? qui n'y voit aussi évidemment la condamnation du principe de l'instruction mixte ou plutôt de l'exclusion de la religion des plus hautes matières de l'éducation ? Ces applications des principes religieux aux plus grandes questions sociales font voir avec évidence la nécessité pour le publiciste et l'homme d'Etat d'étudier à fond une doctrine qui peut jeter un si grand jour sur ce qui fait l'objet de leurs méditations. (La fin au prochain numéro.)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI, 6 SEPTEMBRE 1850.

Le premier discours sur l'importance des études religieuses (Voir le No. de mardi) avait pour but de prouver, par l'aveu des premiers hommes de l'époque et par les conclusions d'une logique serrée, que la Religion étant nécessaire à la société, elle devait être vraie ; et qu'en outre, la Religion devant être le principe du bonheur social, elle doit être l'objet de sérieuses études. En effet, les erreurs se traduisent bientôt en faits, et les aberrations de l'esprit en matière religieuse doivent finir par amener les perturbations et le malheur de la société. Par exemple, le Communisme menace de tout bouleverser, quand les peuples ne sont plus guidés par les notions exactes que donne le Christianisme sur l'inégalité des conditions.

Le second discours prouve la même thèse — l'importance des études religieuses — mais en procédant par une voie différente. La vérité de la Religion étant admise, y est-il dit, on en doit conclure que l'étude approfondie en est très importante, dans le plus grand intérêt social. Car la religion ne saurait être isolée de la société. Un tel isolement produirait de grands maux, comme le prouve la fâcheuse expérience qui a été tentée depuis l'invasion de l'incrédulité. Il faut que la Religion régle non-seulement la conscience privée de chaque homme, mais qu'elle imprègne de ses maximes toutes les parties des institutions sociales et toutes les théories politiques, scientifiques, littéraires, etc.

La raison de cela, c'est que Dieu a tout créé pour une fin unique, qui est lui-même, et que les institutions sociales devant servir à conduire l'homme vers cette fin, elles ne doivent rien renfermer qui l'en détourne. Donc elles doivent être en harmonie avec la Religion. Donc l'homme d'Etat et quiconque est appelé à exercer quelque influence sur ses semblables par l'usage des facultés et des talents qu'il a reçus de Dieu, doit être profondément imbu de la science religieuse, au moins pour ne rien faire, pour ne rien dire, pour ne rien écrire qui y soit contraire. Mais, au lieu de poursuivre cette maigre analyse, nous invitons plutôt les lecteurs à jurer par eux-mêmes du mérite de ce discours. Nous en reproduisons aujourd'hui la plus grande partie ; la fin paraîtra dans notre prochain numéro.

Le Washington est aussi arrivé. C'est sur ce Steamer que M. de Charbonnel a dû s'embarquer le 2. M. Pabbé Daudet et M. Pabbé Mucard sont allés attendre de Sa Grandeur jusqu'à New-York et doivent l'accompagner dans son trajet jusqu'à Montréal.

ARRIVEE DE L'ATLANTIC. Nouvelles d'Europe DE 4 JOURS PLUS RECENTES.

[Nous empruntons ces nouvelles au Canadian de mercredi.]

Le vapeur Atlantic, de la ligne Collins, est arrivé à New-York dimanche à une heure de l'après-midi, ayant fait la traversée de Liverpool à New-York en 11 jours et 2 heures. Jenny Lind, le Rossignol Suédois, est au nombre de ses passagers.

Le président de la république française continuait ses pérégrinations dans les provinces, où il était accueilli avec enthousiasme.

Le gouvernement enrichi a rejeté les propositions des députés du royaume le napoléonien au sujet de l'emprunt, ce gouvernement ne désirant pas s'engager à ne point émettre de papier-monnaie dans les provinces.

Les travaux de la moisson avaient été interrompus en différentes parties du royaume par des pluies. Cependant, les détenteurs avaient consenti à une légère réduction sur quelques parties de blé et de farine de qualité inférieure. La farine américaine de l'ouest se vendait de 23s. 6d. à 24s. ; le maïs blanc, de 27s. à 28s. 3d. ; le jaune, de 26s. à 27s. ; la farine de maïs, de 14s. à 14s. 6d. ; le blé américain et canadien, blanc, de 6s. 2d. à 6s. 4d. ; rouge, de 5s. 10d. à 6s.

Les avis relatifs aux récoltes sur le continent sont en général favorables. Cependant les pluies avaient considérablement endommagé les blés en France et fait hausser les prix.

Le Chronicle de ce matin nous fournit quelques détails extraits des journaux de New-York, qui lui ont été transmis par son correspondant de Montréal.

Un engagement a eu lieu, le 15 août, entre deux bâtiments de guerre à vapeur, l'un danois et l'autre holsteinois, accompagnés chacun de deux chaloupes canonnières. Le combat dura toute la nuit, et à 7 heures du matin le Danois fit retraite, après avoir beaucoup endommagé le Holsteinois par son feu.

Les villes de Sommen et de Fredericstadt, évacuées par les Danois, ont été occupées par les troupes holsteinaises.

La nouvelle et troisième épouse du roi de Danemark (nous croyons que les deux premières divorcées, sont encore vivantes) est une ex-modiste nommée Lola Rasmussen, qui paraît être une digne épouse de Lola Montès. Elle a été créée baronne de Danner. Le mariage a été célébré par l'évêque de Jutland.

Un discours prononcé par le président Bonaparte, au banquet de Lyon, a fait une grande sensation. Il annonce sa détermination de rester à la tête des affaires, si l'opinion publique lui est favorable, sans égard aux obstacles que les auteurs de la constitution ont placés sur son chemin.

Le choléra fait de grands ravages à Brmswick, où il a enlevé 800 personnes depuis le

mois de juin. A Malte, le nombre de ses victimes s'élevait, le 12 août, à 999, non compris les décès dans la marine et l'armée. Il sévissait avec violence à Alexandrie en Egypte. Le pape est, dit-on, dans une grande perplexité par suite de la condamnation à mort de six meurtriers dont on veut l'engager à signer la sentence de décapitation. Aucune exécution n'a encore eu lieu sous le règne de Pie IX, à cause de sa répugnance invincible à signer un arrêt de mort. Il désire que les scélérats soient envoyés aux galères pour le reste de leur vie, mais le gouvernement et les juges ne sont pas disposés à céder. Les plus horribles assassinats ont lieu à Rome.

Sir Charles Napier s'est démis du commandement en chef dans l'Inde, en conséquence de quelques dissentiments avec le gouverneur-général lord Dalhousie.

Trente-neuf prisonniers sikhs, parmi lesquels se trouvaient Narnai Singh et Gohal Singh, se sont mutinés à bord l'un navire à vapeur qui les transportait d'Ailahabad à Calcutta, et après avoir tué une partie de leurs gardes, sont parvenus à s'évader. On en a repris trente.

Les Affridis ont manifesté de nouveaux symptômes d'hostilité.

Les Caboulis, sous la conduite du fils aimé de Dost Mohand, ont remporté une victoire signalée sur les troupes de Bokhara et les ont forcés d'évacuer Balkh et Konkoum.

NOUVELLES D'EUROPE PAR "HIBERNIA."

L'Hibernia est arrivé à Halifax le 4. L'horizon de la France est à l'orage. Le Président a été mis à la porte d'une salle de bal, à Briscin. La salle a dû être vidée à la pointe de la bayonnette.

L'armée schleswig-Holstein a délogé les Danois de leur poste à Kron, et elle a laissé Rendsburg pour s'avancer dans la direction de la position Danoise. Les affaires d'Allemagne se compliquent de plus en plus.

La somme jugée nécessaire pour compléter la ligne télégraphique de Québec jusqu'à sa jonction avec celle traversant le Nouveau-Brunswick, est de £3000. Le chiffre des souscriptions pour former ce montant excède déjà £2000, et les journaux de Québec expriment l'opinion que d'ici à peu de jours elles s'élèveront à la somme indiquée. Si la compagnie du Nouveau-Brunswick adopte l'expédition de continuer sa ligne jusqu'à la frontière de la province au Grand-Sault, la ligne de Québec étant aussi continuée de la Rivière-du-Loup jusqu'au Grand-Sault, établirait pour Québec une communication directe avec Halifax qui est le point d'arrêt et d'arrivée des steamers transatlantiques.

Les journaux anglais de cette ville et en dernier lieu, la Morning, ont signalé à l'admiration publique une pièce d'orfèvrerie du meilleur goût exécutée par M. L. P. Boivin pour les citoyens de St. Jean, comme offrande à Nelson Mott, ancien, ci-devant maire de cette municipalité, en témoignage de gratitude pour ses services publics. Ceux qui ont vu ce riche travail qui, il y a peu de jours encore, était offert à tous les regards au comptoir de M. Boivin, en parlent comme d'un chef-d'œuvre. Le tout se compose d'un plateau d'argent supportant un chandelier à branches de même métal, et sur lequel a été gravée cette inscription en langue anglaise :

Présenté à Nelson Mott, févier, par un nombre de ses amis et co-citadins, comme témoignage d'estime et de respect en retour de ses labeurs difficiles et de son impartialité comme Maire de cette ville, et, surtout, pour sa conduite libérale et son dévouement infatigable pendant le règne du choléra, l'an 1849.

"St. Jean, août 1850."

Nous sommes informés que ce don honorable a été effectué et reçu comme il devait l'être de la part de M. Nelson Mott.

Le North American, publié à Toronto, contient le récit suivant :

"C'est un devoir pénible pour nous que de consigner encore un de ces tristes accidents qui se renouvellent si fréquemment en ce pays

par suite de l'usage inconsidéré des armes à feu. Samueli dernier (31 août) le fils cadet de William Lapenotière, ébénier, de cette ville, nommé Frédéric, revenant d'une partie de chasse aux tourtes, lorsqu'en franchissant une clôture près de la maison paternelle, le fusil qu'il portait fit explosion et lui déchira la main droite et le poignet d'une manière grave. Il paraît que, las de sa jonction, au lieu de tourner devant lui la bouche de l'arme à feu, il la prit par l'extrémité du canon et l'attira à lui par-dessus son bras à travers la clôture. La charge entière du fusil se déversa sur la poignée de la main qu'elle perfora jusqu'au poignet, et il est à craindre qu'une amputation ne devienne nécessaire. Nous espérons que ceci servira d'avertissement à ceux qui se trouvent dans le même cas, et leur fera employer cette précaution que prescrit impérieusement l'usage des armes à feu."

La semaine dernière, un jeune homme du nom de Laplante, âgé de 13 ans, se trouvant sur le quai, eut la jambe fracturée par la chute d'un plançon. Le Dr. Nelson fut d'avis que l'amputation était nécessaire. Mais les parents se flattant que la guérison était possible sans cela, ne voulurent pas y consentir. Le jeune homme est mort ce matin. Il joutissait de l'estime de tous ceux qui le connaissent.

Le Globe de Toronto fait mention des démonstrations et des adresses de félicitations que Lord Elgin reçoit sur sa route vers le Lac Supérieur. Aux dernières dates son Excellence était à Goderich, sur le Lac Huron.

M. Arthur Mondelet et Étienne Dubord ont été admis à la pratique du Barreau, lundi dernier.

La manufacture de verre de St Jean a été détruite par le feu, le 24 ultimo.

A cette époque de l'année dans notre zone, l'obscurité des soirs est très grande, le ciel étant fréquemment nébuleux. Cette phase du firmament est un inconvénient assez grave ou même un danger en certains endroits pour les habitants de Montréal, depuis que le gaz ne nous éclaire plus. On sait que notre corporation municipale a dû nécessairement suspendre ce mode d'éclairage à raison de circonstances dont le détail est connu de tout le monde. Mais cet état de choses ne subsistera pas assez longtemps, il faut l'espérer, pour devenir intolérable. En attendant, les habitants de la rue McGill y établissent les reverberés etoints depuis plusieurs mois ; il ne faudrait que de la volonté pour remettre en possession de cet avantage les rues principales de la ville. Nous voyons qu'un journal anglais de notre voisinage prend fort au sérieux la chose lorsqu'il dit que cette absence de luminaire fait rebrousser Montréal d'un demi siècle en arrière du monde civilisé.

Nouvelles Religieuses.

ARRRESTATION DE MGR. L'ARCHEVÊQUE DE TURIN.

Nous annonçons, mardi, que Mgr. Franzoni avait été arrêté le 7 août, par ordre du ministre piémontais et jeté dans la prison de Fenestrelle. On trouvera ci-après les détails de cet événement, dans une lettre adressée de Turin à l'Univers par M. Eugène Ventlot. Ce Monsieur avait été chargé par les Catholiques de France d'aller présenter à l'illustre Confesseur la croix pectorale de Mgr. Affre, comme témoignage de sympathie pour la persécution qu'il avait précédemment soufferte. Il s'était acquitté de sa mission la veille même de l'arrestation du Prélat. Voici son récit : il semble être de la plus sévère exactitude.

Turin, 9 août 1850.

Hier je vous ai écrit à la hâte que la persécution venait de recommencer ici avec un nouvel acharnement, avec une gravité qui entraînait nécessairement les plus sérieuses conséquences. Le simple exposé des faits vous indiquera qu'il y a chez les ministres piémontais une résolution bien arrêtée de rompre absolument avec l'Église. Une note publiée par l'excellent et courageux journal l'Armonia sur la mort du ministre du commerce, Santa-

Rosa, vous aura fait comprendre que le malheureux collègue de Siccardi avait eu, à sa dernière heure, le sentiment de ses fautes, mais que le courage de les rétracter, franchement, chrétiennement, lui avait manqué. Voici, sur ce point, des détails d'une parfaite exactitude.

Santa-Rosa, qui avant d'être ministre remplissait exactement ses devoirs religieux, ayant fait appeler son confesseur, celui-ci lui déclara qu'il fallait qu'il se rétractât pour être admis à recevoir les sacrements. Après quelques instants d'hésitation, Santa-Rosa dit qu'il avait agi selon les inspirations de sa conscience et dans la conviction de ne pas violer les lois de l'Église, ce qu'il se sentait trop le regretta. Le prélat lui fit remarquer que sa participation à des actes coupables et condamnés ayant été publique, il importait qu'il réparât publiquement, c'est-à-dire par une déclaration écrite, le scandale qu'il avait donné, le mal qu'il avait fait, et qu'il se devait à lui-même, comme il devait à l'Église, de tenir un langage loyal et précis. Le malheureux, toujours hésitant, toujours retenu par le respect humain, par un engagement avec Siccardi, proposa une note ambiguë qui le vénéral de religieux Servite, curé de Saint-Charles, se proposa, qui le douleur de ne pas pouvoir accepter. En même temps qu'il demandait ce refus avec toute la mesure que la charité réclamait, mais aussi avec toute la fermeté que prescrit l'Église, le curé de Saint-Charles écrivit à Mgr. Franzoni, retenu à Pinerazzo, pour l'informant de ce qui se passait et lui demander des instructions. Santa-Rosa chercha encore à concilier ses erreurs, ses fautes d'homme politique, avec ses emprises de chrétien, au moins il se sentait, sentant la mort venir, il se confessa de nouveau et déclara condamner tous ceux de ses actes que l'Église condamnait, voulant mourir en catholique, apostolique, romain, sincèrement soumis au Chef de l'Église. Il reçut l'absolution, mais on ne put lui administrer les derniers sacrements. Sa déclaration dernière n'était pas écrite, et l'extrême-onction ne lui avait pas été donnée, et il y avait doute sur le point de savoir s'il pouvait être enterré à l'Église. Un des ministres, M. de La Marmora, se rendit chez le curé de Saint-Charles, et lui notifia qu'il fallait que l'Église accordât ses cérémonies à la dépouille de Santa-Rosa, qu'à cette condition le refus des sacrements serait oublié, qu'autrement on saurait punir les coupables. Le curé répondit qu'il avait obtenu de se conduire en pareille matière d'après les avis de son Archevêque, et qu'il agirait selon les ordres qui lui seraient envoyés. M. de La Marmora se rendit alors à Pinerazzo, et fut en observant quelques formes de langage, renouvela son ultimatum. Mgr. Franzoni, qui attendait des renseignements complets, se borna à répondre au ministre, que dès qu'il serait suffisamment instruit il songerait devant Dieu à la décision qu'il faudrait prendre. M. de La Marmora sentit que la menace serait inutile et se retira. L'Archevêque approuva la conduite du curé de Saint-Charles ; mais reconnaissant que Santa-Rosa avait voulu mourir dans le sein de l'Église, il ordonna que la sépulture ecclésiastique lui fût accordée.

Cet accident paraissait donc arrivé à une conclusion par rapport à satisfaire tout le monde. Déjà même quelques siccardiens cherchaient à avoir une concession de principe dans la conduite de l'Archevêque. Mais le Ministère ne partageait nullement cet avis, et malgré ses promesses, ne voulait pas qu'il fût en réalité là. Il avait compté sur la mort de Santa-Rosa pour amener un conflit ; la déclaration dernière de cet infortuné, et la décision qu'elle avait prise à l'Archevêque de prendre, lui révélait le prétexte qu'il attendait depuis longtemps. Néanmoins il résolut de passer outre, et l'on put voir qu'une manifestation populaire et spontannée se préparait. Les quelques milliers de réfugiés lombards qui étaient et entouraient la capitale du Piémont offraient sous ce rapport des ressources que certains moments se hâtaient de mettre en œuvre. La garde nationale fut convoquée en masse pour honorer les funérailles de Santa Rosa, et aussi pour assister l'année suivante, comme c'est ordinairement son rôle, aux actes de dévotion que l'on prévoyait. La manifestation était si tumultueuse contre le curé de Saint-Charles et la communauté à laquelle il appartenait ; l'Archevêque étant absent, il semblait qu'on devait se borner à entourer son nom d'épithètes grossières et à hurler devant son palais. Le programme fut exactement suivi. On commença par se réunir devant les portes de Saint-Charles, puis l'on commença à pénétrer dans la maison des Servites et à chanter le cantique du curé défunt. La garde nationale resta neutre ; c'est le genre d'indifférence qui lui est habituel. Ici, on appelle cette indifférence une étonne ; à Paris, on y a été à peine vu une de ces équipes dont quelques sergents de ville ont facilement raison. Cependant le Gouvernement feignit de s'indigner, et déclara que les Servites n'ont pas occasion de troubles ils allaient être immédiatement expulsés. Ils l'étaient le soir même, et c'est à peine si on les laissa le temps de se dévêtir.

Mais tandis que l'événement paraissait se terminer au Ministère, celui-ci recevait de Siccardi, qui est à Cambray, près de Roi, une lettre par laquelle il était présenté au ministre de l'Intérieur de faire connaître l'Archevêque à Fenestrelle, dans le cas où Santa-Rosa avait été privé de derniers sacrements ou de la sépulture ecclésiastique. L'Archevêque fut prompt. Je vous ai rapporté hier l'arrestation de Mgr. Franzoni ; j'ajoutai qu'entre les gardes nationales en uniformes qui entouraient son habitation, beaucoup d'actes de violence furent exercés et qu'il fut obligé de fuir. La manifestation fut spontanée et l'on ne put la contenir que la force ne fut employée ; mais elle fut de telle sorte qu'elle ne put empêcher beaucoup de paysans s'agrouillant sur le passage de la voiture où se trouvait l'Archevêque, afin de recevoir une dernière bénédiction, du saint prélat. L'ordre de Siccardi portait que Mgr. Franzoni se serait, sous aucun motif, autorisé de descendre de voiture avant que les portes de Fenestrelle ne fussent refermées sur lui. J'apprends ce soir que cet ordre a été exécuté. Avez-vous pu obtenir que la lettre si calme de l'illustre confesseur de la foi ne s'est pas un instant démentie ? L'Église de Turin souffre au jourd'hui ; mais combien cette date sera glorieuse dans son histoire !

Vous vous doutez peut-être que de tels actes puissent s'accomplir dans un pays qui se prétend soumis à un régime constitutionnel. Mais ici, la Constitution n'existe pas pour les catholiques ; les prélati s'ont au dehors du droit commun. On les dépouille, on les chasse, on les

— Alors tu t'en charges ?  
— Il n'a qu'à venir.  
Et, relevant le panier qu'il avait déposé sur le trottoir, il se dirigea vers la poterne du Louvre.

L'enfant perdu le suivit.  
— Pourvu qu'il le conduise bien ! dis-je en les voyant s'éloigner.  
— Soyez donc calme, reprit le maçon ; le petit en bloune à la même âge que l'autre ; mais, comme on dit, ça connaît les couleurs ; la misère, voyez-vous, est une fâcheuse maîtresse d'école.

Le rassemblement s'était dispersé : je me dirigeai à mon tour vers le Louvre ; l'idée m'était venue de suivre les deux enfants afin de prévenir toute erreur.

Je ne tardai pas à les rejoindre ; ils marchaient l'un près de l'autre, déjà familiarisés et causant.

Le contraste de leurs costumes frappa alors mes regards. Le petit Duval portait un de ces habillements de fantaisie qui joignent le bon goût à l'opulence ; sa veste serrée à la taille artistement sontachée, un pantalon à ceinture plissée descendant sur des brodequins vernis à boutons de nacre, et une casquette de velours cachait à demi ses cheveux bouclés. La mise de son conducteur, au contraire, indiquait les dernières limites de la pauvreté, mais de celle qui résiste et ne s'abandonne pas elle-même. Sa vieille blouse, diaprée de morceaux de teintes différentes, indiquait la persistance d'une mère laborieuse luttant contre les usures du temps ; les jambes de son pantalon, deve-

nues trop courtes, laissaient voir des bas repris à plusieurs fois ; et il était évident que ses souliers n'avaient point été primitivement destinés à son usage.

Les physiognomies des deux enfants ne différaient pas moins que leur costume. Celle du premier était délicate et distinguée ; l'œil d'un bleu limpide, la peau fine, les lèvres souriantes, lui donnaient un charme d'innocence et de bonheur ; les traits du second, au contraire, avaient une certaine rudesse ; le regard était vif et mobile, le teint brun, la bouche moins riante que narquoise ; tout indiquait l'intelligence aiguë par une précoce expérience ; il marchait avec confiance au milieu des rues que les voitures sillonnaient, et suivait sans hésitation leurs mille détours.

J'appris de lui qu'il apportait tous les jours le diner de son père, alors occupé sur la rive gauche de la Seine ; la responsabilité dont il était chargé l'avait rendu attentif et prudent ; il avait reçu ces dures mais puissantes leçons de la nécessité que rien n'égale, ni ne remplace. Malheureusement les besoins du pauvre ménage l'avaient forcé à négliger l'école, et il paraissait le regretter, car souvent il s'arrêtait devant les gravures et demandait à son compagnon de lui en lire les inscriptions. Nous atteignîmes ainsi le boulevard Bonne-Nouvelle, où l'enfant égaré commença à se reconnaître ; malgré sa fatigue il pressa le pas ; un trouble mêlé d'attendrissement l'agitait ; à la vue de sa maison il poussa un cri et courut vers la grille aux pointes dorées ; une

femme qui attendait sur le seuil le regard dans ses bras, et, aux acclamations de joie, au bruit des baisers, j'eus bientôt reconnu sa mère.

Ne voyant revenir ni le domestique ni l'enfant, elle avait envoyé à leur recherche de tous côtés et attendait dans une anxiété palpitante.

Je lui expliquai en peu de mots ce qui était arrivé ; elle me remercia avec effusion, et chercha le petit garçon qui avait reconnu et reconduit son fils ; mais pendant notre explication il avait disparu.

Je n'en avais jamais entendu parler depuis, et c'était la première fois que je revenais dans ce quartier. Que s'était-il passé ? La reconnaissance de la mère avait-elle persisté ? Les deux enfants s'étaient-ils retrouvés, et l'heureux hasard de leur rencontre avait-il abaissé devant eux cette barrière qui peut distinguer les classes, mais qui ne devrait point les diviser ?

Je m'adressai ces questions en ralentissant le pas, et les yeux fixés sur la grande grille que je venais de reconnaître ; tout-à-coup je la vis s'ouvrir, et deux enfants parurent sur le seuil. Bien que grands, je les reconnus au premier coup d'œil ; s'était l'enfant trouvé près du parapet du Louvre et son jeune conducteur. Le costume de ce dernier avait seulement subi d'importantes modifications ; sa blouse de toile grise, dont la propreté touchait presque à l'élégance, était serrée à sa taille par une ceinture de cuir verni ; il était chaussé de forts souliers, mais faits à son pied, et coiffé d'une casquette de coutille toutoucu.

Au moment où je l'aperçus il tenait des deux mains un énorme bouquet de lilas auquel son compagnon s'était forgé d'ajouter des narcisses et des primevères ; les deux enfants riaient et se dirent amicalement adieu. Le fils de M. Duval ne retourna qu'après avoir vu son compagnon tourner le coin de la rue.

J'accusai donc ce dernier et lui rappelai notre rencontre ; il me regarda un instant, puis partit me reconnaître.

— Pardonnez-moi si je ne vous salue pas, dit-il gaiement, mais il faut mes deux mains pour le bouquet que m'a donné M. Charles.

— Vous êtes donc devenu bons amis ? demandai-je.  
— Oh ! je crois bien, dit l'enfant ; maintenant mon père est riche aussi !

— Comment cela ?  
— M. Duval lui a prêté un peu d'argent ; il s'est mis en chambre où il fabrique pour son compte, et moi je vais à l'école.

— Au fait, repris-je en remarquant pour la première fois la croix qui décomait la blouse de l'enfant, je vois que vous êtes empereur !  
— M. Charles m'aide à étudier, et comme ça je suis devenu le plus fort de toute la classe.

— Vous venez alors de prendre votre leçon ?  
— Oui, et il m'a donné du lilas, car il y a un jardin où nous jouons ensemble et qui fournit ma mère de fleurs.

— Alors c'est comme si vous en aviez une part.  
— Juste ! Ah ! ce sont de bons voisins, allez.

Mais me voilà rendu ; au revoir, monsieur.

L'enfant me fit de la tête un salut souriant et entra dans une maison de modeste apparence.

Je continuai ma route, pensif, mais le cœur soulagé. Si j'avais vu ailleurs le contraste douloureux de l'opulence et de la misère, ici je trouvais l'alliance amicale de la richesse et de la pauvreté. La bonne volonté avait adouci des deux côtés les inégalités trop rudes, et établi entre l'humble atelier et le brillant hôtel un chemin de bon voisinage. Au lieu de ne prêter l'oreille qu'à la voix de l'intérêt, chacun avait écouté celle du dévouement, et il n'était resté place ni au dédain, ni à l'envie. Aussi à la place du mendiant en haillons que j'avais aperçu près de l'autre mendiant la richesse, je trouvais d'heureux enfants de l'ouvrier chargés de fleurs et la béniissant. Le problème si difficile, et si périlleux à discuter rien qu'avec le droit, je venais de le voir résolu par l'amour !

(A continuer.)

Ceux qui croient que l'argent fait tout, sont sujets à tout faire pour de l'argent.

La négation est l'argument favori de l'ignorance.

L'aumône que l'orgueil arrache à l'avarice ne fructifie point dans le ciel.

Le premier art dans l'ordre social est peut-être celui de souffrir sans se plaindre.

empresonne plus arbitrairement qu'on n'oserait le faire en Russie. Qu'est-ce, en effet, que l'absolutisme d'un souverain...

Le temps me presse, et je suis forcé de vous faire bien des détails qui ont leur signification. Je devrais, par exemple, citer dans quelques développements pour vous dire qu'à Pignerol deux ou trois douzaines de drôles, qui semblaient avertis et apostés à Pavane...

Nous, c'est un calcul et un gage. Le gouvernement piémontais veut rompre avec Rome, persuadé qu'il obtiendra à ce prix l'appui intime de l'Angleterre. La persécution actuelle est une garantie qu'il offre à lord Palmerston...

Mais il y a là tout un ordre de faits qui demanderaient à être développés. Peut-être entreprendrai-je prochainement ce travail. Aujourd'hui, je terminerai par une remarque qui a frappé tous les catholiques de Turin. C'est le rôle de la veille de son anniversaire et le jour même on a vu le cardinal...

Des journaux d'une certaine couleur qualifieront la conduite tenue à l'égard de Santa-Rosa, d'acte d'odieuse intolérance.

Rien de plus naturel, cependant, que cette conduite. Le ministre piémontais, par sa participation à la persécution des lois Siccardi, s'était rendu coupable d'insulte envers le Saint-Siège...

Le ministère piémontais, dans tous les cas, s'est rendu coupable de conduite tyrannique et injustifiable. Il a jeté l'Archevêque dans une prison et dans une prison malsaine. Qu'est-ce qui nécessitait cet acte. Il espère, sans doute, se débarrasser ainsi de Monseigneur Frassinetti: la prison fera l'effet de l'instrument de supplice.

ORDINATION. — Dimanche dernier, Mgr. l'Evêque de Montréal a fait l'ordination suivante dans la chapelle du collège de cette ville :

Prêtres : MM. L. Prévost et J. G. Watier. Soudiacres : MM. O. Desorey et J. Théberge.

Tor suré : M. Thomas O'Brien, pour le Diocèse de Buffalo.

Dimanche dernier, à la suite du Sermon qu'il venait de prêcher à l'église paroissiale de cette ville, M. Chiniquy enrôla 490 nouveaux membres sous la bannière de la société de tempérance.

UNE LETTRE DU PROFESSEUR WEBSTER.

Le Courrier des Etats-Unis, publiant à la date du 2 Septembre une ample relation des incidents qui avaient accompagné ou précédé l'exécution du meurtrier du docteur Parkman, ajoutant en post-scriptum ce qui suit :

" P. S. — Ces lignes écrites, nous trouvons, dans les journaux de Boston, le texte d'une des lettres laissées par le professeur Webster. Elle est adressée au docteur F. Parkman, frère de sa victime, et semblait par suite, devoir être empreinte d'un haut intérêt. Mais elle n'offre que l'expression pâle et souvent malheureuse d'un repentir sans doute plus sincère qu'éloquent. Si la censure ne devait pas se faire devant tout ce que — fût-ce même celui d'un supplicié — il est probable que le jugement porté sur cette lettre par l'opinion serait plus sévère que favorable."

Nous publions ci-après une traduction de la lettre dont il s'agit : la pièce elle-même mettra le lecteur en mesure de la commenter en parfaite connaissance de cause :

Boston, 6 août 1850.

Au révérend docteur Parkman :

Je ne puis quitter ce monde comme je le désire, en paix avec moi-même, sans m'adresser à vous, le chef de cette famille que j'ai lésée et contristée si profondément, pour lui apprendre ainsi qu'à vous-même ce qu'éprouve mon âme d'amères angoisses, la sincère contrition et la pénitence auxquelles j'en suis venu pour avoir été cause de l'affliction dans laquelle vous et elle êtes appelés à gémir. Je ne puis offrir d'excuse pour ma méchante et fatale émission de colère, si ce n'est ce que vous savez déjà; non plus je ne voudrais la pallier.

Jusqu'à la seconde ou troisième de mes dernières entrevues avec votre frère, je n'eus jamais lieu de ressentir à son égard aucun autre sentiment que celui de la gratitude pour plusieurs actes de bonté et d'amitié dont je lui étais redevable. Que j'aie pu vouloir

que les impressions qu'ils avaient fait naître en moi prissent un tel empire sur mon cœur, et ravir en même temps votre frère l'existence, aux dépens de mon propre bonheur présent et éternel, c'est ce que, même en ce moment, je puis à peine concevoir.

Je ne dois pas recevoir de vous mon pardon en omelette, cependant je ne puis qu'espérer et croire qu'en pensant à moi vous m'accorderez pitié, et me mentionner dans vos prières à celui qui ne se détournera pas de l'humble et du repentant. Eussé-je plusieurs vies, quelle serait ma joie de les donner toutes, si, par elles, il m'était possible d'expier au moins le tort que j'ai fait, ou d'alléger l'affliction que j'ai causée! mais il ne me reste plus qu'à prier pour mon pardon et pour que toute espérance de bonheur et de consolation soient accordés à chacun de votre famille.

En justice pour ceux qui me sont le plus chers, permettez-moi de vous assurer, et je vous supplie de m'en croire, que personne de ma famille n'a entretenu le moindre doute sur mon entière innocence jusqu'au moment où le Dr. Putnam lui ait intimé le contraire. Je me tiens pour assuré qu'elle obtient votre pitié sincère et votre sympathie.

Il n'y a pas de famille dont aucun des membres qui la composent n'ait jamais inspiré un sentiment plus vif d'estime et de respect que celle dont vous êtes maintenant le chef. Plus d'un des vôtres m'ont renouvelé leurs procédés empreints d'amitié et de bonté; ce dont j'ai toujours été et suis réellement très reconnaissant.

Pour vous en particulier, non-seulement mes sentiments ont été ceux de la reconnaissance et de l'estime la plus sincère, mais aussi et encore dans ma famille vous a considéré comme son pasteur et son ami. Ma femme m'a souvent rappelé l'intérêt que vous prenez à elle depuis l'époque où elle était devenue votre paroissienne, et m'a souvent parlé avec les sentiments d'une reconnaissance profonde de l'effet que vous obtenez par l'exercice public de votre ministère par vos instructions privées et vos entretiens, et de vos directions touchant ses recherches et ses lectures en ce qui avait rapport à ses opinions religieuses. Elle a souvent rappelé ces choses et y référait comme ayant solidement fondé cette foi religieuse et cette confiance qui sont aujourd'hui des sources de consolation et de réconfort pour elle et pour nos enfants, comme pour moi-même.

Rien n'a pu affaiblir ces sentiments, et, quoi que celles qui me survivent ne puissent vous rencontrer sans éprouver une affliction des plus poignantes, j'espère que vous les exonererez de la faute de leur père, soit pour avoir pu participer ou même pour en avoir eu connaissance jusqu'au temps que j'ai mentionné, et puissiez-vous vous souvenir d'elles dans vos prières au Père de ceux qui n'en ont plus, et au Dieu des veuves.

Je vous prie, mon cher monsieur, de regarder comme privée cette lettre, et de ne la publier en aucune manière; je vous demande en même temps de vouloir bien faire connaître aux membres les plus proches de votre famille quel sont mes sentiments et ma repentance.

Que toute consolation et tout bonheur soient votre partage et celui de chacun des membres de votre famille, telle est la prière que profère du fond du cœur, votre très respectueux,

J. W. WEBSTER.

Nouvelles et Faits Divers.

Il paraît que le problème d'une communication entre les deux océans, entre le nord et le sud par les Espagnols dès le dix-septième siècle, et que l'on a cessé de regarder comme une utopie depuis 1830, sera bientôt résolu.

Il y a à se décider entre quatre systèmes qui tendent au but en contemplation : — Un chemin de fer à travers l'Isthme de Panama; le percement des isthmes de Nicaragua et de l'Amérique; et le creusement de canaux, et un chemin de fer traversant le continent américain. L'accomplissement de ces travaux gigantesques attirera en Amérique le commerce des deux hémisphères.

Depuis quelques années, il s'est formé aux Etats-Unis une " Association pour le progrès des sciences américaines," malgré la tendance naturelle qui envuote l'esprit américain vers le culte des intérêts matériels plutôt que vers les études abstraites. Mais, en effet, la science révèle à chaque instant d'utiles secrets et se rattache à mille industries pratiques, depuis la médecine jusqu'à la navigation.

La dernière réunion de cette association scientifique a eu lieu à Charleston, dans le Collège de Yale. Elle a duré huit jours. Tout le temps en a été rempli par la lecture de mémoires émanant de toutes les sources et embrassant presque tous les points des connaissances humaines : physique, chimie, astronomie, botanique, minéralogie, météorologie. Un des plus intéressants est celui qui a présenté M. Squier, chargé d'affaires des Etats-Unis au Nicaragua, sur les volcans de l'Amérique centrale. M. Squier a consacré à des études de géologie et d'historien les moments perdus que lui laissait la diplomatie, et il a recueilli sur la vaste région volcanique des Cordillères des renseignements aussi curieux qu'importants. Son mémoire, rédigé avec la plus grande lucidité, résume à la fois la nomenclature fort prolixe de ces volcans, l'histoire de leurs principales éruptions, et les détails sur la formation toute moderne de quelques-uns des cônes les plus élevés. Du reste, M. Squier a vu lui-même une de ces fournaises souterraines s'élever tout à-coup près de Léon et jeter autour de son cratère les bases d'une nouvelle montagne.

Des travaux sur l'électricité, sur les anores boréales, sur le mouvement des marées dans le golfe du Mexique, ont aussi captivé l'atten-

tion de l'assemblée; puis autour de ces communications il est venu s'en grouper une infinité d'autres sur des questions moins graves et moins actuelles. " La science a eu aussi son petit mot pour rire, dans un parallèle fort curieux entre l'homme et les poissons, lu par le professeur Agassiz.

— La chronique, qui s'alimente de tout, et des affaires privées avant tout, peignit comme indigente la famille du président Taylor. Il est maintenant constaté que la succession de cet homme d'état est riche de 200,000 dollars en argent et en propriétés foncières. Il n'a jamais de sa vie souscrit une note promissoire, et il est mort sans devoir un piastre.

— La souscription de 20,000 dollars en faveur de la famille du docteur Webster, qui avait mentionné certains journaux américains, est, au dire de quelques autres, un fait contraire.

— A la date du 22 août, le choléra sévissait dans l'île de Cuba; sans être devenue générale, l'épidémie prenait différentes directions. Elle décimait surtout les nègres; dans plusieurs plantations les décès étaient de 25 à 30 par cent, et le fleau s'attaquait aux plus robustes. Cette époque de l'année est favorable au progrès du mal. Le commerce des sucres en ressentira le contre-coup.

— Une canotière du nom de J. J. Lind, déjà fort célèbre, vient d'arriver à New-York. Elle décimait surtout les nègres; dans plusieurs plantations les décès étaient de 25 à 30 par cent, et le fleau s'attaquait aux plus robustes. Cette époque de l'année est favorable au progrès du mal. Le commerce des sucres en ressentira le contre-coup.

— Il y a une entière suspension des hostilités dans le Schleswig-Holstein, mais on présume que cet armistice ne sera pas de longue durée.

— Dans la Belgique, une vaste portion du territoire est submergée; dans les basses terres une étendue de près de soixante milles présente les moissons bouleversées et les îlots flottant çà et là sur une immense nappe d'eau.

— Le numéraire, nous dit-on, est tellement rare à Québec, que le Mercury en annonçant il y a peu de temps que les collecteurs s'y reposaient de la guerre lasse, n'aurait affirmé qu'il est encore strictement vrai.

— Le 18 août, une grosse tempête a sévi sur les bâtiments ancrés dans le port de Liverpool; nombre d'entre eux ont chassé sur leurs ancres. Un bateau chavira sur la rivière et neuf personnes s'y noyèrent.

— Un effroyable désastre a désolé la ville de Craovie. Cette antique cité a été la proie d'un incendie épouvantable; le feu n'a rien épargné des monuments. Les églises surtout sont des ruines c'est le 18 juillet, dit un correspondant de Craovie, que la ville des Piasts et des Jagellons est devenue, je ne sais trop comment, la proie des flammes. C'était un incendie dans le genre de celui de Hambourg, qui nous a dévorés en un clin d'œil. Nos plus beaux monuments, nos églises, nos palais, nos édifices les plus antiques, ceux qui faisaient la gloire de la ville y ont péri en un instant.

— Comme il y avait beaucoup de vent, rien n'a pu arrêter les progrès du feu, et en moins de quelques heures la grande moitié de la ville n'a plus été qu'un monceau de cendres et de ruines.

— Il n'existe pas de mots pour vous raconter l'horreur de ce spectacle."

Extraits de Journaux.

(De l'Echo des Campagnes.)

LE SAGUENAY. — Nous voyons dans le Mercury de Québec, que Messire Boucher, curé de la femme Lorette, a conduit dernièrement un parti de cent jeunes gens au Saguenay, où ils ont obtenu des terres dans un des territoires nouvellement érigés.

Messire Hébert, curé de St. Pascal, a aussi un établissement composé des jeunes gens de sa paroisse, à quelques arpents de ce township. La distance de Québec à ces nouveaux établissements, est franchi dans le court espace de six jours, et tout y offre l'aspect le plus encourageant.

Le Mercury ajoute : voilà un beau commencement de la colonisation des Townships. Combien est préférable le plan de M. Boucher pour le surplus de la population de nos campagnes, plutôt que d'aller se livrer chez nos voisins à de rudes et vils travaux! Nos vœux sont acquis au succès de cette noble et généreuse entreprise.

(Du Journal de Québec.)

M. l'abbé Chiniquy, prêchant dimanche, le matin et l'après-midi, et lundi matin à l'église de Saint-Roch, sur la tempérance, son sujet de prédication, et de prédestination. Il a parlé constamment à un auditoire de pas moins de cinq mille personnes. Les fidèles se pressaient presque à la suffocation pour entendre une voix connue et populaire dans le sens de l'évangile. Cette voix a la puissance quand elle veut, de faire couler les larmes, et son oration qui pénètre jusqu'au cœur, y laisse invariablement une impression que l'on a vu mille fois se renouveler. Son colossal triomphe est inscrit en lettres éternelles au fond de 400 mille cœurs. Son triomphe, c'est le triomphe de l'évangile, c'est le triomphe de la morale, c'est le triomphe de l'intelligence sur la matière, c'est le triomphe de la paix dans la famille, sur les brutales dissensions domestiques, c'est le triomphe du bonheur sur le malheur, du bien-être sur la souffrance et la privation.

Son triomphe, c'est la régénération morale et matérielle complète de tout un peuple; son triomphe ainsi que le triomphe des autres apôtres de la tempérance, c'est un phénomène social, une révolution morale dont il n'y a pas d'exemple dans l'histoire du monde.

Voilà ce que la croix peut inspirer et faire produire à l'apôtre de Jésus-Christ. Il n'y a que le prêtre qui puisse atteindre à ce prodigieux résultat, et le rendre durable.

NAISSANCE.

A St. Rémi, le 4 du courant, la Dame de M. François Bedard fils, a mis au monde une fille.

MARIAGE.

A la Rivière du Loup, le 29 ult., par Messire H. Le maître Louville, M. Ludger Bellemare, à Denouville Adeline Lemaitre Lotinville, tous deux du dit lieu.

DÉCÈS.

En cette ville, le 25 ult., Mario-Aimé-Virginie, âgée de 22 mois, fille de M. Cy. Fitzpatrick.

En cette ville, mardi matin, le 3 courant, après une maladie de quelques semaines, Dame Elmina Messier, épouse de C. E. Belle, Ker. N. P., à l'âge de 17 ans et demi. Cette jeune femme a vu approcher sa fin précurseur avec toute la sérénité de l'âme chrétienne. Aveugle de naissance et de bonté, elle fut douce envers la mort, comme elle l'avait été envers tout le monde. Son souvenir restera mêlé de regret dans l'esprit de ceux qui l'ont connue. Elle a laissé après elle un enfant de trois mois, un époux inconsolable et une mère affligée, dont elle était l'unique enfant; ... Rose, elle a vécu ce que vivent les roses, L'espace d'un matin.

Ses funérailles ont eu lieu ce matin à l'église de la Pointe-aux-Trembles, où reposent déjà les cendres des ancêtres de la défunte. (Com.) A St. Jacques de LaSalle, le 25 août dernier, M. Antoine Marion. Il était le doyen de la paroisse, il laisse pour déplorer sa perte une famille qui nombre adonnés de 165 enfants, petits enfants et arrière-petits enfants; et un grand nombre d'amis, car ces bonnes qualités avaient su lui attirer l'estime de ceux qui le connaissent.

INSTITUTION

POUR

LES SOURDS-MUETS.

REGLE Les Sœurs-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal, s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera donnée pendant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes :

Pour la pension et l'instruction, sans aucune fourniture, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semestres.

Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvoie au blanchissage, au raccommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois.

Les soins du médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parents. Lorsqu'il sera constaté par un certificat que l'élève appartient à une famille pauvre, il sera pensionné et instruit pour la modique somme de quatre piastres par mois, et il n'aura rien à payer pour les soins du médecin et les fournitures d'école.

Les Sœurs-Muets externes, qui seront incapables de payer, recevront l'instruction gratis. Montréal, ce 6 Septembre 1850.

AUX MACONS ET AUTRES.

DES soumissions seront reçues jusqu'à MERCREDI, le ONZE du courant, pour l'achat de la PIERRE de TAILLE, la Maçonnerie et les Fenêtres qui restent de l'ancien Palais de Justice incendié. L'entrepreneur devra abattre les murs à ses frais et transporter tous les matériaux hors du terrain. Pour plus amples détails, s'adresser au Bureau de MM. Ostel & Perrault, No. 87, rue des Fortifications. Montréal, 6 sept. 1850.

VENTE A L'ENCAN.

Par John Leeming.

ARTICLES EN FONTE

de St. Maurice

LA vente publique annuelle d'ARTICLES EN FONTE DE ST. MAURICE, aura lieu aux magasins des Agents, MM. BRYSON & FERRIER, MARDI, le 17 du courant, auquel temps seront vendus :

- 200 Poêles doubles de 30 pouces. 255 do de 36 do 330 do simples assortis de 21 à 48 pouces. 300 do de tout assortis de poêles différents, nouveaux et usés de 18 à 36 pouces. 175 do de cuisine de patrons et grandes assorties. 60 do pour Cultivateurs avec des Bouilloires assorties de 45 et 60 gallons. 300 Chaudières pour poêles assorties. 50 Chaudières à Potasse, assorties, 3 1/2 à 11 quanteaux. 1500 do à sucre et rôtisseurs, assorties, No. 1 à 5. 370 Réchauds à trois plats, 14 x 23 pouces. 200 Chaudières, de 35 gallons. 100 Bouilloires assorties avec rebord de 40 à 60 gallons. 100 Chaudières à Potasse, assorties, de 45 à 60 gallons. 2570 Poêles à frim. assorties, avec pieds et sans pieds de 9 à 16 pouces. 200 Fourneaux assorties. 1200 Canaux assortis de patrons anglais No. 2 à 5. 500 Sapeceuses assorties, No. 3 à 6. 1500 Dalots pour eau, assorties, du poids de 5 tonnes assorties. 400 Rouls pour tuyaux assorties—150 sets de Garnitures de Chaudières assorties de 1 et 2. 8 tonnes boîtes assorties pour roues de charrette et de wagons.—200 sets Roues pour cribles assorties. Un assortiment de vases pour poêles, fûts de chaudières à Potasse, roues de poêles, roues dentées, rouaux pour jardin, roues pour brochettes, machue pour repasser, Bar Weights, et cloche sœurs.

AUSI.

25 tonnes fer en barre pour cheval, assorties. 15 do de assorties, 1 1/2 x 3/4 x 1 pouce. 10 do de de quatre 3/4 à 2 1/2 pouces. 15 do Moulés à charnus. 5 do pointes do. CONDITIONS DU CRÉDIT : Au-dessous de \$25 comptant. Achat au montant de \$25 et au-dessus, 3 mois. do do do 50 do 4 do do do do 100 do 5 do do do do 150 do 6 do do do do 200 do 7 do do do do 250 et au-dessus 8 do. En fournissant des billets endossés, si on le demande. La vente à Dix heures. JOHN LEEMING, Encanteur.

VOL DE CHEVAL.

DANS la nuit de Vendredi à Samedi dernier, il a été volé, dans la paroisse de St. Philippe, une jeune jument de 3 ans, sans poil noir, avec quelques poils blancs aux pattes de derrière, et une tache blanche au front. Le Propriétaire, M. Amable Boyer, sollicite des informations à cet égard.

COLLEGE MASSON.

LA RENTRÉE des Classes de cette Institution est fixée au CINQ de SEPTEMBRE, à six heures du soir.

On croit devoir avertir de nouveau le public que le but du Collège Masson est de donner à la jeunesse Canadienne une éducation pratique dans les deux langues Française et Anglaise.

Cette éducation pratique comprend l'étude des grammaires, de la géométrie, de l'arithmétique, de la tenue des Livres, de la Géométrie Pratique, de l'Architecture, de l'Histoire, de l'Histoire Naturelle liée à l'Agriculture, qui a dans le Cours une place distinguée et importante. L'écriture y est particulièrement soignée. L'Instruction Religieuse est donnée deux fois par semaine dans toutes les classes, outre les exercices ordinaires de piété tels qu'étudiants dans nos Institutions Catholiques.

Le cours commence par une classe Élémentaire. On n'y a hnet ordinairement que les enfants âgés de sept ans et au-delà qui y ont été.

Le Cours purement pratique, tel qu'annoncé ci-dessus, comprend cinq années d'études. Au désir des parents et selon les dispositions des élèves, le cours se poursuit jusqu'à sept années d'enseignement par l'étude de l'Histoire sur un plus grand plan, par la Littérature et la Philosophie Catholique. Les matières sont étudiées tant en Français qu'en Anglais, pour assurer davantage aux Étudiants la possession déjà acquise de ces deux langues. De cette manière, l'Éducation est donnée selon les divers besoins de la Société, selon les degrés d'aptitude des Éèves, et enfin selon le désir et les ressources des parents.

L'horiculture est pratiquée par les élèves du Collège Masson en même temps qu'ils étudient les principes de l'agriculture. L'établissement est aussi pratiquement toutes les parties possibles de l'Agriculture. Tout enfant capable de travailler est admis dans l'Institution. Les Éèves sont admis dans l'Institution, les Éèves de la Société, selon les degrés d'aptitude des Éèves, et enfin selon le désir et les ressources des parents. L'horiculture est pratiquée par les élèves du Collège Masson en même temps qu'ils étudient les principes de l'agriculture. L'établissement est aussi pratiquement toutes les parties possibles de l'Agriculture. Tout enfant capable de travailler est admis dans l'Institution. Les Éèves sont admis dans l'Institution, les Éèves de la Société, selon les degrés d'aptitude des Éèves, et enfin selon le désir et les ressources des parents.

La culture de l'Instruction des élèves sont confiées à des Instituteurs vivant sous la même règle que celle en usage dans nos collèges. Ils portent un habit conforme à la respectabilité de leur état, et sont dirigés en tout, par le Collège, par un Directeur prêtre placé à leur tête, par Monseigneur l'Évêque du Diocèse. Les progrès des Élèves pensionnaires se prennent dans le village, dans des familles recommandées. Ceci n'a aucun inconvénient, dans la conduite des enfants, qui reviennent aussitôt le repas pris, aux exercices du Collège. Les parents sont très favorisés en général par cet ordre de choses.

Les Élèves portent l'uniforme bleu aux manches blanches et ceinture verte. C'est l'habit traditionnel du pays pour la jeunesse s'adressant à la paroisse d'en haut et un autre plus conforme ou plus respectabile.

Le village de Terrebonne est trop connu par sa salubrité et les agréments de son site pour le recommander à l'attention des parents. Le prix de l'enseignement et de la pension au Collège est de cinq chellings par mois. Un élève se fait nourrir et laver dans les familles du village pour quatre piastres par mois.

Les Élèves se mettent au chemin le dimanche à l'école par la paroisse. Ils doivent être munis par conséquent de l'habit nécessaire.

Le Collège Masson ne vise point à la multiplicité des élèves, mais à les avoir bons et à les remettre tels qu'on le peut. Il suffirait au village de Terrebonne, que déjà il peut compter avoir fait du bien. La Providence et les besoins du pays font le reste, s'il est jugé nécessaire. Terrebonne n'est qu'à cinq lieues de Montréal, au nord du St. Laurent.

Les Élèves non Catholiques sont reçus dans l'Établissement. Ils en suivent les règles disciplinaires et sont l'objet des mêmes soins que les autres élèves reçoivent. Il est fait une grande attention à la propreté et à l'hygiène en tout ce qui concerne l'éducation physique et à la santé des Élèves.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune Âge, Joseph excellent, St. Joseph, sous le titre réuni de Marie-Joseph. La propriété en appartient à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne. Tout nouvellement érigé, cet Établissement est nécessairement des ressources fort limitées, et toutefois la nécessité de développer lui sont aussi essentielles qu'à toute autre Institution. Une conséquence, ce agrément avec reconnaissance tout don de livres utiles, de cartes, de globes, d'instruments etc., etc., que le générosité publique voudrait bien y déposer dans l'intérêt unique de la jeunesse canadienne. Un coup d'œil jeté sur sa bibliothèque par tout ami du Pays, y trouverait sans doute un objet ou plus, propre à la fin manifestée ici, sans autre peut-être aucunement au domaine oratoire du donateur éclairé et bienfaisant.

Terrebonne, Août, 1850.

AVIS AUX INSTITUTRICES.

ON demande deux Institutrices pour la paroisse de la Pointe-Clair. S'adresser à M. le Curé du lieu.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Prive, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a une vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

AVENDRE ou ÉCHANGER, etc.

A TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 161 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Piquenot, et par derrière joignant à M. Ricard avec une maison en bois à un étage, bien finie. 38 de front sur 32 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construits. Pour les conditions, qui seront de plus libérales, s'adresser au propriétaire sur les lieux, M. TOUSSAINT LADOCCEUR, ou au Notaire soussigné.

C. A. BRAULT, N. P. Montréal, 26 juillet 1850.

AVIS.

UN jeune homme qui reçoit des leçons de piano depuis deux ans, offre ses services gratuitement pour un certain temps, à toute Fabrique qui lui procurera les moyens de compléter son éducation musicale. Pour plus ample information, s'adresser à ce Bureau.

PETIT SEMINAIRE DE SAINTE THÉRÈSE.

LA RENTRÉE des ÉLÈVES du PETIT SEMINAIRE de Ste. Thérèse aura lieu le Jeudi, CINQ SEPTEMBRE, à SIX heures P. M. Ste. Thérèse, 16 août 1850.

LES Sœurs de la CONGREGATION de Notre-Dame

ont l'honneur de prévenir le public que la rentrée des Classes aux Couvents de St. JEAN-BAPTISTE THÉRÈSE et de TERREBONNE, n'aura lieu que le 2 SEPTEMBRE prochain. Montréal, 15 août 1850.

**Bibliothèques Paroissiales.**  
 LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation de BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et tien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont particulièrement dignes de leur attention : Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0 ; Bibliothèque instructive et amusante, format 18°, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5 ; Et enfin : Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.  
 E. R. FABRE ET CIE.  
 Rue St. Vincent, No. 3.  
 Montréal, le 9 juillet 1850.

**ST. JEAN-BAPTISTE.**  
 LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.  
 C. CAPELLI.  
 Rue Notre Dame, près de Bonsecours.  
 Montréal, le 4 juin 1850.

**LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.**  
 CONTENANT UNE SÉRIE DE RÉPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.  
 PAR F. N. VALADE, ECR.  
 CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages.  
 Le Soussigné a eu, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir prompt débit.  
 P. GENDRON, IMPRIMERIE-LIBRAIRIE, No. 29, rue St. Gabriel, vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien.  
 Montréal, le 9 juillet 1850.

**LIVRES NOUVEAUX**  
 POUR DISTRIBUTION DE PRIX.  
 LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT REÇUS et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.  
 PRIX TRÈS-MODÉRÉS — AUSSI : —  
 Un choix très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres.  
 On prend en paiement des Débentures.  
 E. R. FABRE ET CIE.  
 Rue St. Vincent, No. 3, }  
 21 mai 1850.

**IMAGES NOUVELLES.**  
 Réduction de prix.  
 LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et petits, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/6 les 100 feuilles.  
 E. R. FABRE ET CIE.  
 Rue St. Vincent, No. 3, }  
 21 mai 1850.

**ATTENTION!!**  
 LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, ET COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSERAYE. DÉDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.  
 A vendre à Montréal, chez J. B. ROLLAND, Imprimeur-Libraire, rue St. Vincent.—Prix : 2 sch.

**MANUEL DE LA VESTE EPISCOPALE**  
 MESSIEURS les Curés trouveront à vendre à l'Imprimerie des *Mélanges*, LE MANUEL DE CEUX QUI VEULENT SUIVRE LES EXERCICES DE LA VISITE DES ÉVÊQUES. Ce petit opuscule sera du plus grand avantage à tous les fidèles en général. Ceux qui auront l'avantage de recevoir la visite épiscopale dans leur paroisse, feront donc bien de se le procurer pour leur propre utilité. Pour cela nous aurons soin d'en envoyer un certain nombre dans toutes les paroisses qui recevront la visite cette année. Le prix en est de deux schellins la douzaine et de six sols par exemplaire. C'est une bien faible somme pour un joli livret de 64 pages.  
 JOS. RIVET.

**AVIS AUX INSTITUTEURS.**  
 MM. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de la Paroisse de Ste. Elisabeth ont besoin de plusieurs INSTITUTEURS.  
 Ste. Elisabeth, 20 juillet 1850.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.  
 SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES.  
 BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUE ET L'ORTHÉLIN.  
 CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.  
 BUREAU 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL.  
 BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR., V. N. FABRE, ECR., H. L. ROUTH, ECR., W. LUNN, ECR.  
 MEDECINS CONSULTANS. F. T. BAGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.  
 R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.  
 Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés :  
 1°. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.  
 2°. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissaires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.  
 3°. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.  
 4°. Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix qui pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.  
 5°. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.  
 6°. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de suite.  
 Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-bas, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.  
 On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans référence ailleurs.  
 On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.  
 Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.  
 SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE, SUR LA VIE.  
 CAPITAL, £500,000 STERLING.  
 GOUVERNEUR : LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.  
 BUREAU PRINCIPAL : EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE. MONTRÉAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.  
 CANADA. BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N°. 49, MONTRÉAL.  
 DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal. L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord. ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal. CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative. B. H. LAMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple. GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Médecin. JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal. ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par avance ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.  
 LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.  
 Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.  
 LES PROGRES DE LA COMPAGNIE Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.  
 PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1854. Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.  
 Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.  
 On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.  
 A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.  
 SOURCES DE PROVIDENCE. M. S. GERMAIN, qui occupe l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son hôtelier pour un prix modéré.  
 St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.  
 (Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£50,000.  
 BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et dix-huit Directeurs. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BORRÉTT, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Directeurs. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.  
 Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.  
 QUÉBEC.—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.  
 GERANTS DANS BAS-CANADA. Sorci.—R. Harrower, ECR. Melbourne.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Far. St. Hyacinthe.—Boucher de St. J. Ver. la Bruyère, ECR. St. John.—Charles Pierce John Robertson, ECR. Huntingdon.—R. B. So. Hawksbury.—Georges Hamilton, ECR. Stanstead.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à acheter des annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.  
 En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accueillant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie, comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.  
 Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC OU SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.  
 PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 4	1 9 11	
25	2 2 9	1 14 7	1 17 6
30	2 9 3	2 0 2	2 2 6
35	2 16 7	2 6 4	2 9 2
40	3 6 2	2 14 8	2 17 6
45	3 17 1	3 4 0	3 7 4
50	4 13 1	3 17 11	4 1 4
55	5 17 8	4 19 11	5 3 4
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.  
 Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge :

Age auquel on assure.	AGE A ATTENDRE.			
	50	55	60	65
20	2 14 2	2 5 7	1 19 10	1 16 6
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 2
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écr., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.  
 Montréal, le 5 mars 1850.

**LE MOIS DE MAI.**  
 LE Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MAI. Cette édition est augmentée du CHANT DE LA CROIX, D'UN ACTE DE CONSÉCRATION et de plusieurs SALUTIFÈRES À LA St. VIERGE; elle est précédée de tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.  
 J.-Bte. ROLLAND, N°. 24, rue St. Vincent.  
 Montréal, 19 avril 1850.

**MOIS DE MARIÉ.**  
 NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.  
 Prix 7s. 6d. la douzaine.  
 A vendre chez E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent No. 8.  
 2 Avril 1850.

**EAU PLANTAGÈNE.**  
 LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'appointé M. Jos BERTU, Marchand-Groeur, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX de PLANTAGÈNE où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX fraîches, si bien connues du public.  
 CHARLES LAROCQUE Agent  
 Montréal, 26 octobre 1849.

**TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,**  
 D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

COUR DU BANC DE LA REINE.	JANV.	FÉVR.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILL.	AOUT.	SEPT.	OCTO.	NOV.	DEC.
Comme Cour d'Appel... Québec.....	7-18							1-12				
Comme Cour Crimielle... Montréal.....			1-12							1-12		
Comme Cour Crimielle... Québec.....	20-							14-				
Comme Cour Crimielle... Trois-Rivières.....			1-1-							14-		
Comme Cour Crimielle... Sherbrooke.....			2-							1-		
COUR SUPÉRIEURE. (a) Québec et Montréal.....				1-20					1-20			
COUR SUPÉRIEURE. (a) Trois-Rivières.....						1-14				1-14		
COUR SUPÉRIEURE. (a) Sherbrooke.....							16-27					
COUR DE CIRCUIT. (b) Québec.....									19-28			
COUR DE CIRCUIT. (b) Rimouski.....	19-28				19-28							
COUR DE CIRCUIT. (b) Kamouraska.....		1-10				1-10				1-10		
COUR DE CIRCUIT. (b) St. Thomas.....		13-22				13-22				13-22		
COUR DE CIRCUIT. (b) Lévis.....		16-25				16-25				16-25		
COUR DE CIRCUIT. (b) Beauce.....			1-10				1-10				1-10	
COUR DE CIRCUIT. (b) Lotbinière.....			13-22				13-22		7-16		13-22	
COUR DE CIRCUIT. (b) Portneuf.....				1-10				7-16				1-10
COUR DE CIRCUIT. (b) Saguenay.....	7-16				1-10							1-10
COUR DE CIRCUIT. (b) Chicoutimi.....												19-28
COUR DE CIRCUIT. (b) Berthier.....	21-30					21-30			21-30			
COUR DE CIRCUIT. (b) L'Assomption.....			1-10				1-10				1-10	
COUR DE CIRCUIT. (b) Terrebonne.....			12-21				12-21				12-21	
COUR DE CIRCUIT. (b) Deux-Montagnes.....	7-16					7-16			7-16			
COUR DE CIRCUIT. (b) Ottawa.....	20-29					20-29			20-29			
COUR DE CIRCUIT. (b) Vaudreuil.....							1-10				1-10	
COUR DE CIRCUIT. (b) Beauharnois.....							12-21				12-21	
COUR DE CIRCUIT. (b) St. Jean.....		10-19	12-21			10-19				10-19		
COUR DE CIRCUIT. (b) Missisquoi.....		21-30				21-30				21-30		
COUR DE CIRCUIT. (b) St. Hyacinthe.....		10-19				10-19				10-19		
COUR DE CIRCUIT. (b) Richelieu.....		21-30				21-30				21-30		
COUR DE CIRCUIT. (b) Trois-Rivières.....												10-19
COUR DE CIRCUIT. (b) Sherbrooke.....												10-19
COUR DE CIRCUIT. (b) St. François.....			10-19					1-10				1-10
COUR DE CIRCUIT. (b) Eaton.....								15-24				15-24
COUR DE CIRCUIT. (b) Stanstead.....												15-24

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puitsnés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puitsnés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.  
 (a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, cours actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, causes d'expertes, motions, etc.  
 (b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cours actuel.  
 La Cour de Circuit, pour les Circonscriptions de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.  
 La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.  
 La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.  
 La Cour de Circuit, pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

**CURRICULUM LATINUM**  
 AD USUM JUVENUTIS.  
 LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose, contient les extraits suivants :  
 Extraits de Cornelius Nepos.  
 Les 3et et 4e livres de Quinte-Curce.  
 Quatre livres des Commentaires de César.  
 Cicéron sur la Modestie.  
 Cicéron sur l'Amitié.  
 Vie d'Agricole, par Tacite.  
 Prix 6s. 3d.  
 Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.  
 Le volume de Poésie, contient :  
 Les 3 premiers livres d'Énéide.  
 Les Géorgiques de Virgile.  
 Les Odes d'Horace.  
 Les Fastes d'Ovide.  
 Prix 5s. 6d.  
 Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d.  
 ARMOUR et RAMSAY.

**ATTENTION!!**  
 On imprime à ce Bureau : Adresses, Étiquettes, Billets d'Invitation, Lettres funéraires Et JOBS de toutes façons ; S'adresser à JOSEPH RIVET, Imprimeur des *Mélanges Religieux*, rue St. Denis près de l'Évêché.

**MANUEL DES Sociétés de Tempérance DEDIE À LA JEUNESSE DU CANADA,**  
 PAR LE REV. C. CHINIQUE, Ptre.  
 LE Soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance ; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.  
 Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'Autour et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes ; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.  
 J.-Bte. ROLLAND.  
 Montréal, 28 décembre, 1849.

**ÉTABLISSEMENT DE RELIEURE.**  
 Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.  
 LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.  
 M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.  
 Z. CHAPELEAU.  
 Montréal, 2 mai 1849.

**P. GARNOT,** Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848

**ATTENTION!!!**  
 A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE, Une rareté pour se préparer à la Fête de la naissance de N. S. J. C. Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'italien, d'après la dernière Edition de Rome.  
 PRIX : Un Sou la Douzaine.  
 Montréal, 14 décembre 1849.

**L. P. Boivin.**  
 Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.  
 A VERTU de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-Martin.  
 Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICH ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.  
 Montréal, 26 mai.

**DAMIS PAUL,**  
 ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.  
**L. A. HUGUET** Notaire, No. 16, rue St. Vincent.  
 Montréal, 20 oct. 1848.

**CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.**  
 LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTIES, frais de poste à part.  
 Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.  
 Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux *Mélanges* doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.  
 Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des *Mélanges Religieux* à Montréal.

**AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX**  
 Montréal, MM. FABRE & CIE., Libraire  
 Trois-Rivières, VAL. GUILLET, ECR., N. P.  
 Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V.  
 Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct.  
 Rivière du Loup, M. L. BARRÉAU,  
 St. Athanase, M. H. AUBERTIN.  
 Bureau des *Mélanges Religieux*, troisième étage de la Maison de l'Évêché près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.  
 JOS. LAROCQUE, Ptre., RÉDACTEUR EN CHEF.  
 JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE, IMPRIMEUR.